
REPONSE DE

M. Eric CIOTTI



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

Chambre Régionale des Comptes
Provence - Alpes - Côte d'Azur

du - 6 MAI 2009

N° 1015
Courrier Arrivée

Le Président

Monsieur Bernard SCHWERER
Président
Chambre Régionale des Comptes
Provence Alpes Côte d'Azur
17, Traverse Pomègues
13008 MARSEILLE

Nice, le 21 avril 2009

Monsieur le Président,

Par courrier visé en référencé Greffe/EP/ja/n°754, vous m'avez adressé les observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Provence - Alpes Côte- d'Azur arrêtées dans sa séance du 17 mars dernier dans le cadre de l'examen du rapport complémentaire de la gestion du département des Alpes-Maritimes à compter de 2002.

S'agissant des observations relatives à la situation financière et au contrôle interne, j'ai l'honneur de vous informer que je prends acte des observations définitives qui intègrent en tout point les éléments de réponse que je vous avais précédemment adressés.

J'envisage, dès réception de votre rapport d'observations, de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance publique qui devrait avoir lieu le 25 juin prochain,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Eric CIOTTI
Député des Alpes-Maritimes